Nations Unies E/2006/9/Add.15

Conseil économique et social

Distr. générale
13 mars 2006
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2006
10 et 11 mai 2006
Point 4 de l'ordre du jour
Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

Présentation de la candidature de sept membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général

Additif

1. Conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et à la décision 42/450 de l'Assemblée générale, le Conseil est tenu de présenter la candidature de sept membres du Comité du programme et de la coordination, qui seront élus par l'Assemblée à sa soixante et unième session, pour pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2006 à l'expiration du mandat des membres suivants : Bahamas, Comores, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Mexique et Zimbabwe. Le mandat est de trois ans à compter du 1er janvier 2007.

2. Il est rappelé au Conseil qu'à la section III de sa résolution 3392 (XXX), sur l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.

3. Les sept sièges vacants doivent être pourvus sur la base suivante :

Deux membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

4. La composition du Comité en 2006 est indiquée dans l'annexe ci-jointe.

06-26969 (F) 220306 220306

Annexe

Comité du programme et de la coordination

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2006

Neuf sièges pour les États d'Afrique

Afrique du Sud (2008), Algérie (2007), Bénin (2008), Comores* (2006), Ghana (2007), Kenya (2007), République centrafricaine (2008), Sénégal (2008) et Zimbabwe* (2006)

Sept sièges pour les États d'Asie

Chine (2007), Inde (2008), Indonésie (2008), Iran (République islamique d') (2008), Japon (2007), Pakistan (2008) et République de Corée (2007)

Quatre sièges pour les États d'Europe orientale

Arménie (2008), Bélarus (2008), Bulgarie (2008) et Fédération de Russie* (2006)

Sept sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2008), Bahamas* (2006), Brésil (2008), Cuba (2008), Jamaïque (2007), Mexique* (2006) et Uruguay (2008)

Sept sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États[a]

États-Unis d'Amérique* (2006), France* (2006), Italie (2008), Portugal (2008) et Suisse (2008)

---

* Membre sortant.

[a] Il existe deux sièges vacants dans ce groupe pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2008. À sa deuxième séance, le 7 février 2006, le Conseil a présenté la candidature d'Israël pour pourvoir l'un des postes qui deviendront vacants.